

**Référentiel des pratiques de l'éducation physique et des sports I –
EDPH0614-1**

Sciences de la motricité

Responsables académiques : B. Jidovtseff, A. Mouton & G. Lombard

Coordinatrice pédagogique : C. Theunissen

Responsables des cours et disciplines sportives

- **Activités aquatiques : A. Besseling**
- **Activités athlétiques : F. De Cock**
- **Activités collectives : F. Bodson**
- **Activités d'expression : M. Brambach**
- **Activités gymniques : X. Stephany**
- **Activités pédagogiques : M. Remacle**

I. INTRODUCTION DU COURS

Les cours pratiques représentent **12 crédits**. Ils permettent aux étudiants de vivre et de développer des expériences motrices en vue de leurs besoins personnels sur le plan de la santé et de l'amélioration des connaissances professionnelles ; l'éthique sportive (fair-play, respect des autres...) ; l'éthique professionnelle (correction, ponctualité, effort...). Les cours pratiques visent le perfectionnement individuel de l'étudiant dans plusieurs (familles de) disciplines sportives individuelles et collectives. Le vécu sportif recherché constitue la base indispensable à la compréhension et à la maîtrise des diverses activités sportives, ceci afin de pouvoir les utiliser au mieux dans des perspectives d'éducation et de développement de l'individu. Plus particulièrement, l'enseignement pratique vise à :

- développer des bases technico-tactiques (selon le sport) ;
- promouvoir l'utilisation d'un langage commun actualisé (y compris les signes conventionnels) ;
- revoir les fondamentaux sur le plan de la motricité ;
- favoriser le développement d'une condition physique spécifique et intégrée lors des différentes disciplines sportives pratiquées ;
- développer des compétences pédagogiques (analyse de tâches, arbitrage, animation, manipulation de base en gymnastique, choix des exercices, tâches de remédiation, variantes...) ;
- illustrer des approches didactiques diversifiées dont l'étudiant pourra s'inspirer dans le cadre de sa pratique pédagogique (procédés et modes d'organisation variés, gestion des dispensés, des caractéristiques individuelles...) ;
- illustrer l'utilisation des TICE dans l'intervention en APS ;
- éduquer à une éthique sportive (fair-play...) ;
- éduquer à une éthique professionnelle (correction, ponctualité, effort, en ordre de matériel, respect des consignes...) ;
- améliorer les compétences en matière d'expression orale et écrite.

I. HORAIRES

Les horaires sont communiqués dès la première semaine de cours par affichage aux valves de l'ISEPK et dépôt sur myULiège au niveau du code de cours correspondant. Chaque discipline est dispensée à raison d'1h15 par semaine (mardi, jeudi et vendredi entre 8h15 et 12h30 pour les bacs1 et de 13h30 à 18h00 pour les autres années). Quelques séances exceptionnelles pourraient être mises sur pied les samedis ou à d'autres moments en fonction des disponibilités de l'horaire, des infrastructures et des ressources humaines. Compte tenu des incertitudes liées aux travaux de rénovation des Centres sportifs du Sart Tilman et/ou d'événements particuliers (Salon des sports, Opération Télévie, événements Adepts...), les horaires sont susceptibles d'être modifiés ponctuellement ou de manière plus régulière. Dans ce cas, une information spécifique sera transmise via myULiège.

II. COMPOSITION DES GROUPES

Les groupes sont constitués en début d'année académique par l'équipe pédagogique. Ils sont communiqués par dépôt sur myULiège. Sauf circonstance exceptionnelle et accord des responsables des cours pratiques, les changements de groupes sont **interdits**.

III. EQUIPEMENT

Une tenue vestimentaire correcte et spécifique en fonction de la discipline est exigée. La tenue officielle de l'ISEP est obligatoire pour la majorité des disciplines sportives ainsi que lors des stages (short, t-shirt et training). En ce qui concerne les chaussures de sport, il convient de prévoir deux paires (l'une pour les activités en salle, l'autre pour les activités extérieures). Pour d'évidentes raisons d'hygiène et de respect des infrastructures, il est interdit de circuler dans les salles avec des chaussures de ville ou des chaussures de sport souillées.

A la piscine, seuls les maillots de natation sont autorisés (pas de bermudas ni de « deux-pièces »). Pour les cours de natation, le port du bonnet de bain est obligatoire. Les lunettes de natation sont fortement recommandées.

Pour des raisons de sécurité (vol) et d'ordre, les sacs de sport seront rassemblés dans un endroit aisé à surveiller, indiqué par l'assistant. Tous les effets personnels doivent être rangés dans les sacs. Il est interdit de conserver des bijoux sur soi lors de la pratique des sports (montre, bracelet, boucles d'oreilles, bagues, collier...) et ce, quelle que soit la discipline. Ceux-ci doivent donc être rangés dans les sacs ou masqués avec du tape, un poignet...

Les étudiants sont tenus de disposer d'un **sifflet** personnel (arbitrage, animation de certaines activités...), de quoi prendre des notes (**bic**, stylo, **feuilles**, support pour écrire...) et de quoi chronométrer (**chronomètre**, montre-chrono) et ce, à chaque séance de cours, que l'étudiant soit actif ou passif.

IV. COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les étudiants sont instamment priés de ne pas manger dans les salles de sport ni dans les classes. Ils veillent également à jeter tout déchet (bouteilles vides, emballage de sandwich, cannettes...) à la poubelle. Pour des raisons écologiques, des bouteilles réutilisables sont conseillées et à privilégier.

Les étudiants doivent se présenter, en tenue, cinq minutes avant le début d'un cours (les présences sont prises à l'heure prévue pour le début du cours et tout retardataire sera considéré comme en retard – arrivée après l'appel - ou absent si le retard dépasse les **30'**). Nous attendons des étudiants un comportement et une attitude de respect (vis-à-vis des autres, d'eux-mêmes, du staff, des infrastructures, du personnel des CSST et du matériel qui est mis à leur disposition).

D'autres informations plus spécifiques seront communiquées par les assistants/moniteurs. Un non-respect des règles énoncées peut entraîner une exclusion du cours. La séance manquée sera bien entendu considérée comme une absence injustifiée et ne pourra en aucun cas être justifiée par un certificat médical à posteriori.

V. PRESENCES OBLIGATOIRES ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

Lors de chaque leçon, le responsable du cours prend les présences. Quatre possibilités existent :

- L'étudiant suit le cours régulièrement et complètement (présence active - PA).
- L'étudiant est présent, ne peut suivre le cours mais effectue réellement une tâche de compensation telle qu'arbitrer, animer une activité, assurer le secrétariat dans le cadre d'un tournoi, observer et corriger, fournir des feedback vidéo, préparer du matériel, lire un article... (présence passive - PP).
- L'étudiant est absent (quelle qu'en soit la raison - A) à toute ou partie de la séance (retard >30').
- L'étudiant est noté « HN » équivalent à une présence, lorsqu'il s'absente avec accord du service pour une prestation sportive de haut niveau (il doit au préalable avoir prévenu les responsables du cours ainsi que la coordinatrice pédagogique, Catherine THEUNISSEN, qui a confirmé, en amont, que tout était en ordre sur le plan administratif – ctheunissen@uliege.be).

Les certificats médicaux, ou tout autre document officiel justifiant la non-participation, accompagnés du document de justification d'absence disponible sur myULiège, sont montrés au responsable de chaque cours puis remis par les étudiants à A. Besseling (ISEPK - bureau L03-15), au plus tard, 72h (3 j.) après l'activité. En cas d'impossibilité de se déplacer, les documents doivent être scannés et envoyés par e-mail, la version papier étant remise ensuite dans les meilleurs délais, dans la boîte aux lettres de l'assistant. Tout certificat médical doit indiquer, de manière précise, la période pendant laquelle la pratique n'est pas autorisée ainsi que les activités qui ne peuvent être pratiquées ou celles qui peuvent l'être. Un étudiant étant couvert par un certificat médical ne peut en aucun cas participer activement aux cours pratiques pour lesquels il est « dispensé ». Attention, ceci peut vous empêcher de participer aux évaluations. Si le médecin ne précise pas que toute sortie est interdite, l'étudiant est censé pouvoir assister passivement aux cours. Cela implique que remettre un certificat médical ne signifie pas nécessairement que l'étudiant peut s'abstenir de participer aux activités. Evidemment, s'il passe un examen médical ou suit des soins « exceptionnels » qu'il ne peut placer à un autre moment, l'étudiant peut bénéficier de l'excuse, pour autant qu'il rentre un document officiel dans les délais. Il lui appartient de vérifier que les informations sont clairement indiquées dans les documents qu'il remet pour justifier son absence. Après une absence de longue durée pour raison médicale, un certificat autorisant la reprise des activités sportives est exigé.

Si vous êtes victimes d'une blessure à long terme ou d'un problème de longue durée (asthme, allergies, problèmes de vue, d'audition, handicap moteur...), vous êtes priés de contacter le service qualité de vie des étudiants (SQVE) dont les coordonnées sont disponibles via le site de l'ULiège. Un dossier à votre nom sera constitué et statuera d'éventuelles alternatives possibles en accord avec le staff. Aucune adaptation ne sera mise en place sur le long terme par les assistants et moniteurs sans rencontre préalable avec le service concerné.

VI. BLESSURE AUX COURS PRATIQUES

En cas de blessure occasionnée lors d'un cours pratique, veuillez à vous procurer une déclaration d'accident disponible au secrétariat, auprès de Mme Nadia ELGARA. Le responsable du cours doit compléter le formulaire et vous le remettre. Passez ensuite une visite chez un médecin ou aux urgences. Faites compléter et signer la déclaration d'accident et

envoyez-la, avec l'attestation remise par le médecin, à l'adresse indiquée sur le document. Attention, il est vivement conseillé de conserver une copie des éléments envoyés.

VII. COORDONNEES

Titulaires

Prof. B. JIDOVITSEFF - B.Jidovtseff@uliege.be - 04/366.38.94

Prof. A. MOUTON - Alexandre.Mouton@uliege.be - 04/366.38.96

Dr. G. Lombard – Gilles.Lombard@uliege.be - 04/366.38.96

Coordinatrice pédagogique

Mme C. THEUNISSEN - ctheunissen@uliege.be - 04/366.38.98

Assistants

Activités aquatiques : A. Besseling - Aurelien.Besseling@uliege.be – 04/366.38.18

Activités athlétiques : F. De Cock - fdecock@uliege.be – 04/366.38.85

Activités d'expression : M. Brambach - maudbrambach@hotmail.com

Activités collectives : F. Bodson – françois.bodson@uliege.be – 04/366.38.24

Activités gymniques : X. Stephany – xhavier.stephany@uliege.be – 04/366.38.18

Activités pédagogiques : M. Remacle - Maurine.Remacle@uliege.be – 04/366.39.33

Certificats médicaux : A. Besseling - Aurelien.Besseling@uliege.be – 04/366.38.18

VIII. EVALUATIONS

Les assistants responsables d'un cycle d'activités fixent les modalités d'évaluation et les expliquent aux étudiants lors des premières séances. Dans chaque discipline, une note sur 20, arrondie au dixième, est calculée en tenant compte de la pondération des différentes parties. Une absence/excuse justifiée à l'une des parties de l'évaluation se répercute sur la note globale. Ceci signifie que, être absent à un test conduit à une note 'A' (Absent) pour l'ensemble du partim. Si l'étudiant est excusé (sous CM) pour une évaluation pendant l'année, il doit s'organiser avec l'assistant pour effectuer cette évaluation, au plus tard une semaine avant l'examen, en fonction des possibilités organisationnelles. Si l'étudiant se blesse le jour de l'examen, un rattrapage peut lui être proposé jusqu'au plus tard 5 jours avant la délibération, pour autant qu'il ait atteint un taux de présences d'au moins 85 % pendant le cycle concerné et que le contexte le permette. En première session, si un étudiant ne peut pas présenter ses examens pour raison médicale ou de force majeure, il est excusé (E) et doit reporter ses évaluations à la session d'août-septembre. S'il est toujours en incapacité pour la session d'août-septembre, il sera déclaré « excusé » et proclamé comme tel pour autant qu'il ait remis son certificat dans les délais prévus par la Faculté. Dans de très rares cas bien spécifiques et en accord avec les responsables du cours, un travail de compensation peut être proposé pour remplacer la partie de terrain.

Toutes les notes supérieures à 10/20 seront entérinées d'une session à l'autre (session 1 et session 2 de la même année académique). Si l'étudiant atteint cette barre dans un partim en première session, sa note est bloquée pour la seconde session. Il ne peut donc pas représenter une ou plusieurs activités en seconde session pour espérer améliorer sa moyenne générale. La note globale des cours pratiques est indiquée dans le bulletin de l'étudiant, après les

délibérations et proclamations. Afin de valider le cours, l'étudiant doit démontrer, lors des évaluations, qu'il a acquis les compétences nécessaires pour valider chaque discipline. Si un étudiant n'est pas en mesure de valider une ou plusieurs disciplines, il devra représenter les évaluations pour les disciplines concernées. Un fichier récapitulatif des différents partims sera déposé sur myULiège. En cas de difficulté dans une ou plusieurs branche(s), l'étudiant est invité à prendre contact avec la personne en charge du cours afin de consulter son parcours ainsi que les commentaires associés.

Lors de la délibération (tableau 1), si l'étudiant bénéficie d'une note moyenne totale supérieure ou égale à 12/20, une insuffisance de 1 point maximum dans une discipline est tolérée. L'étudiant a alors réussi le code de cours (cas 1 et 2). Une insuffisance grave dans une discipline (note < à 9/20), entraîne automatiquement une insuffisance grave pour l'ensemble du code de cours (cas 3). Si 2 disciplines ou plus sont touchées par une insuffisance, la note finale passe à 7/20 (cas 4). De plus, si l'étudiant a entre 10 et 11,9/20 de moyenne au total des cours pratiques, aucune insuffisance ne sera tolérée. Si tel est le cas, il obtiendra une note d'insuffisance au total (7/20 – cas 5).

Tableau 1 : exemples concrets (non exhaustif) de gestion des cas lors des délibérations (note /20), hors bonus-malus liés aux présences

	Sport 1	Sport 2	Sport 3	Sport 4	Sport 5	Sport 6	Moyenne total	Note finale
Cas 1	14,7	16,1	12,0	11,9	10,0	12,5	12,8	12,8
Cas 2	9,2	12,4	13,7	11,1	12,5	14,7	12,2	12,2
Cas 3	8,4	14,1	12,9	12,9	11,1	15,2	12,4	7
Cas 4	10,6	15,1	12,8	16,1	9,5	9,6	12,3	7
Cas 5	11,2	11,3	9,4	10,00	12,6	15,8	11,7	7

NB : La règle mentionnée s'applique à la moyenne des cours pratiques, sans tenir compte des bonus et malus liés aux présences ou à un statut.

Un bonus-malus est lié au taux de présences et calculé sur l'ensemble des activités proposées pendant l'année. Cette comptabilité vient s'ajouter ensuite à la note moyenne obtenue dans le tableau 1 :

- de 95 à 100% de présences, + 1 point bonus ;
- - de 95% de présences, - 1 point pour 5% d'absences non-justifiées ;
- - de 55% de présences, interdiction d'examen ou 0/20 à la moyenne finale.

Une présence passive est comptabilisée comme une demi présence active. Ceci entraîne que les étudiants ont tout intérêt à s'impliquer dans les cours dès lors que leur certificat médical leur permet une « sortie autorisée ». Un retard est toléré mais deux retards (arrivées après l'appel) sont considérés comme une absence. Si le taux de présences devant entraîner un malus est appliqué suite à une blessure/maladie, le malus peut ne pas être comptabilisé pour autant que les justificatifs aient été remis en bonne et due forme et que l'étudiant se soit par ailleurs impliqué dans les activités. Cette décision est prise, collégialement, par l'ensemble des intervenants impliqués dans l'encadrement des cours pratiques concernés. Il est souligné que le pourcentage de présences est déterminé pour les deux sessions, ce qui renforce la nécessité, pour les étudiants, de participer activement aux cours pratiques puisqu'il ne sera pas possible de récupérer des présences entre les deux sessions.

En fonction des activités sportives de haut niveau réalisées par l'étudiant au cours de l'année, en dehors des activités organisées par le Département, un bonus de 0.5 ou 1 point

peut être accordé pour autant que la discipline pratiquée n'ait pas été proposée dans le programme des cours.

En première session, les étudiants qui ont obtenu une note finale égale ou supérieure à 10/20 valident le cours. Tous ceux qui obtiennent une note inférieure à 10/20 doivent présenter une seconde session. Ils doivent ainsi représenter les cours dans lesquels leur moyenne est inférieure à 10/20. Si leur échec est dû à un malus lié à leur taux de présences, ils devront alors représenter au moins une épreuve dans toutes les disciplines prévues au programme. Chaque assistant/moniteur détermine les épreuves que les étudiants doivent représenter, les étudiants étant chargés de prendre contact avec les responsables concernés afin de prendre connaissance des évaluations qu'ils ont à représenter. Cette prise de contact s'effectue obligatoirement par e-mail avant le deadline fixée début juillet (cette date sera communiquée dans un document déposé sur myULiège, immédiatement après la proclamation de 1ère session). Passé cette date, l'étudiant devra attendre la mi-août pour obtenir les informations. Aucune dispense partielle n'est accordée d'une année à l'autre à des étudiants qui devraient recommencer le cours pratique d'éducation physique dans sa totalité.

Annexes

FICHES DESCRIPTIVES

1. Les activités aquatiques
2. Les activités athlétiques
3. Les activités collectives
4. Les activités d'expression
5. Les activités gymniques
6. Les activités pédagogiques

1. Fiche descriptive du partim « activités aquatiques »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Maîtrise des fondamentaux des activités aquatiques.	Pouvoir comprendre, expliquer et mettre en pratique les différents fondamentaux des activités aquatiques : - Entrée à l'eau, - Immersion, - Respiration, - Equilibre, - Propulsion.	- Pratiques individuelles, - Pratique par groupes et par thématiques, - Explications et démonstrations techniques, - Débriefing et questions-réponses avec prise de notes des étudiants, - Mise en situation des étudiants (observations/corrections, feedbacks réciproques entre étudiants, prestations pédagogiques...) - ...	- Epreuve intégrée, - Evaluations techniques dans les trois nages : - o Dos, - o Brasse, - o Crawl. - Epreuve d'endurance 20 minutes, - Prestations pédagogiques.
Maîtrise des compétences techniques des trois nages suivantes : - Dos, - Brasse, - Crawl.	Pouvoir démontrer et maîtriser les habiletés techniques dans les trois nages suivantes : - Dos, - Brasse, - Crawl.		
Gestion d'un effort de longue durée en milieu aquatique (endurance).	Pouvoir évoluer dans l'eau durant 20 minutes sans s'arrêter.		

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours de Natation

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Prestations Pédagogiques	Q1 et Q2	10%
Pratique	Epreuve Intégrée Q1	20%
	Technique Brasse Q2	15%
	Technique Dos Q2	15%
	Technique Crawl Q2	15%
	Endurance Q2	15%

2. Fiche descriptive du partim « activités athlétiques »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Acquérir des connaissances spécifiques aux disciplines de l'athlétisme et à ses fondamentaux.	Connaître et comprendre les « fondamentaux de l'athlétisme » et faire le lien avec les disciplines mais aussi avec certaines actions retrouvées dans d'autres sports.	- Pratiques individuelles et collectives de terrain (méthodes analytiques et globales), - Approches didactiques diversifiées, - Outils numériques (tablette, caméra, Socrative, ...), - Utilisation d'un « carnet de cours pratique », - ...	- Exécution de tâches obligatoires (remplissage du carnet de cours, exercices en ligne, analyses vidéos - Contrôle des connaissances (évaluations certificatives) Évaluation de la maîtrise des éducatifs et des bases techniques des différentes disciplines athlétiques. - Lors de l'examen final 1 épreuve par grande catégorie sera sélectionnée de manière aléatoire. Les épreuves possibles sont les suivantes : - Courses de vitesse : Sprint, Haies (basses), Course relais - Courses en endurance : 800, 1500, 3000m, test de Cooper, Jogging 6Km,
	Pouvoir comprendre et expliquer les aspects réglementaires majeurs des différentes disciplines de l'athlétisme et les règles de sécurité :		
	- Les règles principales des différentes épreuves, - Le matériel et son utilisation, - La piste et ses différentes zones pour les épreuves athlétiques ; - Les règles de sécurité liées à la pratique de l'athlétisme, - Les règles de cohabitation sur une piste d'athlétisme, - Le vocabulaire spécifique à la discipline		
	Pouvoir décrire l'exécution technique des principales disciplines athlétiques en divisant		

	chaque mouvement en plusieurs phases clés. Connaitre les règles d'échauffement et les différentes composantes indispensables à sa bonne réalisation. Connaitre les exercices et éducatifs utilisés dans l'échauffement athlétique ainsi que leurs fonctions.		trail 5 km, marche athlétique, - Sauts : saut en longueur, saut en hauteur, triple saut - Lancer : lancer du javelot, lancer du poids, lancer du disque
Découvrir les principales disciplines de l'athlétisme et acquérir les compétences motrices et physiques permettant une réalisation correcte de ces disciplines.	Développer des habiletés motrices fondamentales athlétiques dans les trois grandes thématiques suivantes : - Réalisation des éducatifs athlétiques - Savoir courir (les formes de départ, la vitesse de réaction, l'accélération, l'utilisation des bras en course, le placement du bassin, l'attaque du pied selon le contexte et les préférences, la foulée selon l'allure, la course en fréquence et en amplitude, le franchissement d'obstacles, la gestion du rythme de course en fonction de la durée, la technique de relai...),		

	- Savoir sauter (la prise d'élan selon le saut, sauter haut, sauter loin, sauter avec une perche, enchaîner des impulsions, les types d'impulsion, les phases de suspension et/ou d'esquive, les réceptions, travail de rythme, travail du pied...), - Savoir lancer (les différentes formes de lancer, la maîtrise des engins, utilisation des jambes, visser-pousser, double-appuis, différentes formes d'élan, lancer loin, lancer en précision, être capable de lancer d'un bras différents objets légers (vortex, cerceaux, balles lestées...) avec ou sans élan, adapter son geste à l'engin)		
	Etre capable de réaliser et démontrer les habiletés spécifiques aux épreuves codifiées de l'athlétisme : - Courir vite (sprint, haies, relais) : départs en start et acquérir une haute vitesse		

	horizontale, maintenir sa vitesse, technique de course efficace en sprint, technique de franchissement de haies, courses relais) - Courir longtemps (demi-fond, fond, jogging, cross, trail) : être capable de courir à allure régulière adaptée à la distance et au type d'épreuve, connaître sa vitesse de course pour durer ; adapter sa foulée selon la distance et le type de terrain. - Lancer loin (poids, disque javelot + découverte du marteau). Lancer l'engin le plus loin possible dans une direction donnée avec une technique maîtrisée incluant une prise d'élan. - Sauter le plus haut ou le plus loin possible (longueur et hauteur + découverte triple-saut et saut à la perche): être capable de la meilleure performance avec une technique maîtrisée incluant une prise d'élan.		
--	--	--	--

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d'Athlétisme

L'évaluation reprendra des notes pour les différentes parties du cours en respectant la proportion suivante :

1. Evaluation pratique Q1 : 30% (maitrise des fondamentaux 20% ; performance 10%)
2. Evaluation pratique Q2 : 50% (maitrise des disciplines : 25% ; performance ; 25%)
3. Carnet de cours et implication : 10%
4. Quizz en ligne et interrogations : 10%

Les étudiants qui participent à des épreuves d'athlétisme ou des courses d'endurance (course sur piste, cross, jogging, trail) peuvent valoriser leur performance réalisée en dehors des cours. Ces participations externes confirmées donnent droit à un bonus et peuvent également contribuer à la note « performance » pour une épreuve de l'examen lorsque c'est possible.

		Pondération 100%
Implication et carnet de cours	Q1 et Q2	10%
Interrogations et exercices	Q1 et Q2	10%
Pratique	Examen Q1	30%
	Examen Q2	50%

3. Fiche descriptive du partim « activités collectives »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Acquérir des connaissances générales dans les différents sports collectifs	Pouvoir comprendre et expliquer les principes généraux communs et divergents dans les différentes disciplines qui composent les sports collectifs : - Règles du jeu, - Principes tactiques, - Passes, - Tirs, - Duels 1c1, - Jeu offensif en supériorité numérique, - Jeu à effectifs réduits.	- Pratiques individuelles et collectives de terrain, - Débriefing et questions-réponses avec prise de notes des étudiants, - Outils numériques (tablette, caméra...) - Vidéos explicatives à consulter à domicile avec questionnaire en ligne à compléter.	- Motricité de base (évaluation certificative en cours d'année – ECa), - Atteindre la cible avec précision (ECa), - Duels 1c1 (ECa), - Interrogation théorique (ECa), - Jeu en supériorité numérique à effectifs réduits BB (évaluation certificative finale - ECf), - Jeu en supériorité numérique à effectifs réduits HB (ECf), - Jeu à effectifs réduits VB (ECf), - ...
Maîtriser de compétences techniques et tactiques propres aux sports collectifs (individuelles et collectives)	Pouvoir démontrer et maîtriser les habiletés fondamentales suivantes dans les différentes disciplines collectives (BB, FB, HB, VB, Unihoc...) : - Dribbles, - Passes, - Tirs, - Duels 1c1, - Relation passeur-réceptionneur avec opposition.		

Gérer un jeu, un match en tant qu'arbitre	Etre capable de prendre en mains un jeu adapté (dérivé d'un sport collectif) ou un match : - Donner les coups de sifflets au bon moment et quand cela s'avère nécessaire, - Appliquer le règlement de base, - Gérer les joueurs sur le terrain		
---	--	--	--

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d'Activités collectives*

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Interrogation	Q1 et/ou Q2	10%
Pratique en cours d'année (ECa)	Q1 et Q2	35%
Pratique finale (ECf)	Basketball	15%
	Volleyball	15%
	Handball	15%

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles, nombre d'étudiants...).*

4. Fiche descriptive du partim « activités d'expression »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Évaluations</u>
Maîtriser les fondamentaux des activités dites d'expression corporelle relative aux jeux de présentation	Pouvoir comprendre, expliquer et mettre en pratique les différents jeux fondamentaux. - Aisance orale et physique - Immersion dans le groupe - Confiance en soi - Discernement d'une posture physique en relation avec une émotion ou un comportement	- Pratiques individuelles - Pratiques par groupes - Explications et démonstrations techniques - Prise de notes individuelle	Évaluation continue : Implication et évolution durant les cours
Maîtriser les fondamentaux de la musicalité - Phrase musicale - Pulsation Tempo (simple ou dédoublé)	Pouvoir maîtriser et démontrer ses compétences en comptant sur la musique, le rythme, peu importe le type musical choisi sans préparation préalable.	- Pratique par groupes avec explications et démonstrations techniques - Pratiques individuelles à domicile	Évaluation pratique individuelle : - Compter sur une musique choisie par l'étudiant - Compter sur 2 musiques tirées au sort Chaque musique vaut 5 points : 2,5 points pour le bon tempo et 2,5 points pour le "1" du début de la phrase musicale au bon endroit.
Maîtriser les fondamentaux de la danse par le biais de la danse jazz et contemporaine	Pouvoir maîtriser et démontrer les mouvements de base et la coordination des différents membres du corps. Aptitude à réaliser une série de mouvement à	- Pratiques individuelles, - Pratique par groupes - Explications et démonstrations techniques - Prise de notes individuelle	Évaluation pratique des exercices et de la chorégraphie appris durant les cours. - Technique

	droite comme à gauche en fonction d'une musique donnée. - Orientation dans l'espace - Sol - Verticalité - Improvisation - Créativité - Dynamiques du mouvement (swing, continu, impulse, impact et rebond) En suivant les 4 lignes conductrices : - Technique - Musicalité - Mémorisation - Intelligence artistique	- Outils numériques - Travail à domicile Exemple d'exercices : - Roulades au sol incluant différents trajets de bras et différentes orientations - Roulades au sol incluant des changements de niveaux et d'appuis - Gainage en musique - Pliés utilisant la notion de verticalité et de tilt, dans chaque position de base 6^{ième}, 1^{ière}, 2^{ème}, 4^{ième} + ports de bras - Travail en diagonale incluant des triplettes et des pirouettes en dedans et/ou en dehors - Petits sauts - Chorégraphie à compléter	- Musicalité - Mémorisation - Intelligence artistique Évaluation continue : implication et évolution durant les cours
Acquérir et maîtriser les fondamentaux du Théâtre	Pouvoir maîtriser la notion d'espace scénique, ainsi que les termes techniques en lien. Connaître et maîtriser un texte. Démontrer les habiletés fondamentales en lien avec la voix et suivantes, dans la mise en place : - D'un personnage	- Pratique par groupes - Explications et démonstrations techniques	Évaluation pratique de la pièce de théâtre : - Le personnage existe du début à la fin, il est interprété, il y a un investissement notable (même en l'absence de répliques). - Jeu corporel et gestuelle

	- D'une mise en scène - D'un décor - De costumes.		(regards compris). - Utilisation de l'espace sur scène de manière consciencieuse et adéquate. - Projection de la voix, clarté et débit approprié. - Originalité des propositions (mise en scène, personnages, contexte, etc.). - Jeu d'ensemble et unité de production (costumes, matériel, accessoires, etc.). - La présence dans le groupe et la prise en compte de l'autre (qualité de la parole, de l'écoute, de la participation. Respect de chacun et concentration). - Spontanéité et aisance : investissement personnel dans le jeu et recherche de la vérité émotive. Évitez le cabotinage. - Implication générale lors des cours Évaluation théorique Évaluation continue : implication
--	---	--	--

			et évolution théorique
Comprendre, acquérir et maîtriser les fondamentaux de la “Pantomime”	Comprendre le terme “pantomime” et savoir le dissocier du mime grâce à des exercices d’application.	- Pratique par groupes - Explications théoriques	Évaluation continue : implication et évolution continue Évaluation théorique

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d’expression corporelle :

		Pondération 100%
Implication	Toute l’année	15%
Théorie + Musique	Q1 et Q2	5%
Pratique	Danse	40%
	Théâtre	40%

5. Fiche descriptive du partim « activités gymniques »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Acquisition de connaissances dans différentes activités gymniques (acrogym, trampoline, GRS...) et plus spécifiquement en gymnastique artistique.	Etre capable de comprendre et expliquer les aspects théoriques fondamentaux des différentes disciplines.	- Pratiques individuelles et collectives de terrain, - Apprentissage de techniques d'aides,	- Evaluation théorique - Evaluations continues - Une évaluation à chaque agrès
Maîtrise des compétences techniques relatives à la gymnastique artistique.	Pouvoir démontrer et maîtriser les habiletés de base relatives à chaque agrès (liste non-exhaustive) : • Sol (♀ et ♂) - Roulade, - Trépied, - Placement de dos, - ATR, - Roue, - Rondade, - Pirouette, - Sauts gymniques, - Arabesque, - Flic, - Salto, - ...	- Apprentissage et mise en pratique de la sécurité active et passive, - Utilisation de documents théoriques envoyés avant le cours, - Utilisation d'outils numériques (tablette, caméra, Socrative...), - Mise en situation des étudiants (observations, corrections, feedbacks, adaptation du milieu), - Débriefing et questions-réponses avec prise de note des étudiants.	- Implication/progrès

	• Poutre (♀) - Entrée, - Pirouette, - Sauts gymniques, - ATR, - Roue, - Arabesque, - Souplesse, - Sortie, - ... • Barres parallèles (♂) - Entrée, - Balancés appui, brachial, - Balancés appui, tendu, - Roulade av./ar., - Equerre, - Sortie, - ... • Saut (♀ et ♂) - Accroupi chandelle, - Ecart, - Entreprise, - Lune avec ou sans montage, - Rondade, - ...		
--	--	--	--

	• Barres asymétriques (♀) - Entrée (enroulé, bascule...), - Dégagé à l'horizontal, - Tour av. et ar. à la barre inf. et sup., - Passage de la barre inf. à la barre sup., - Balancés, - $\frac{3}{4}$ volé, - Sortie (filée, jambes écartées, salto), - ... • Barre fixe (♂) - Entrée, - Monter à la barre, - Tour av./ar., - $\frac{1}{2}$ volée, - Balancés, - $\frac{1}{2}$ tour, - Bascule, - Sortie, - ...		
--	--	--	--

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d'activités gymniques

		Pondération 100%
Implication/progrès	Q1	10%
Interrogation	Q2	10%
Evaluations continues	Q1	20%
Pratique ♀	Sol	15%
	Poutre	15%
	Saut	15%
	Barres asymétriques	15%
Pratique ♂	Sol	15%
	Barres parallèles	15%
	Saut	15%
	Barre fixe	15%

6. Fiche descriptive du partim « activités pédagogiques »

Tableau 1.1 : Réalisé sur base du principe de la triple concordance

<u>Objectifs</u>	<u>Compétences attendues</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Evaluations</u>
Être capable de rédiger une préparation en utilisant le canevas ULiège.	- Rédiger des objectifs opérationnels. - Rédiger les consignes des exercices/jeux. - Rédiger les critères de réalisation (observables) des exercices/jeux. - Prévoir et rédiger les aspects organisationnels des exercices/jeux. - Créer des schémas représentant les exercices/jeux.	- Notions théoriques et exercices pratiques pour appréhender le canevas de préparation. - Moment de réflexion individuel et en groupe. - Jeux de rôles en animation. - Animation en sous-groupes. - Carnet réflexif.	- Evaluation continue sur l'attitude au cours. - Evaluation de la tenue du carnet réflexif. - Une évaluation par groupe : - o Création d'une préparation de cours d'une durée de 15 minutes. - o Prise en charge d'un groupe d'étudiant d'une durée de 15 minutes. - o Modification de la préparation en fonction des commentaires de l'assistante responsable du cours. - Une évaluation individuelle (modalités identiques).
Être capable de prendre en charge un groupe d'étudiant durant 15 minutes en proposant une activité au choix.	- Rassembler son groupe. - Expliquer de manière claire et concise les consignes des exercices/jeux. - Démontrer ou faire démontrer les exercices/jeux. - Donner des feedbacks pertinents et de qualité aux intervenants. - Animer un groupe.		

**Ce tableau est sujet à modification en fonction du contexte (crise sanitaire, accessibilité des salles...).*

Les pondérations au sein du cours d'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

		Pondération 100%
Implication	Toute l'année	10%
Pratique	Évaluation par groupe	20%
	Évaluation individuelle	60%
Aspect réflexif	Carnet/fiche réflexive	10%